ANNEXE 7 : Modèle de candidature d'un CANDIDAT d'une liste dans les départements où l'élection a lieu à la REPRESENTATION PROPORTIONNELLE

DECLARATION DE CANDIDATURE AUX ÉLECTIONS SENATORIALES
(Départements et collectivités élisant leurs sénateurs à la représentation proportionnelle)

Formulaire à remplir par chaque candidat

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives *(voir notice explicative au dos)*

Election dans le département ou la collectivité de : ……

Nom de la liste : ……

1. IDENTITE
Nom de naissance : …… Nom figurant sur le bulletin de vote[1] : …… Prénoms[2] :…… Sexe : Masculin ☐ féminin ☐ Né(e) le : _ _/_ _ /_ _ _ _ à (commune) :…… Département : …… ou Collectivité d'Outre-mer : ……..ou Pays :……... Nationalité :……
2. SITUATION
Profession[3] : …… Numéro CSP correspondant[4] _ _ Etes-vous actuellement sénateur ? oui ☐ non ☐
3. COORDONNEES
Adresse : ……. …… …….. …….. N° (bis, ter…) Type de voie Nom de la voie Code postal : _ _ _ _ _ _ Commune : ……... Pays (si hors France) : ……. Téléphone (recommandé) : _ _ /_ _ /_ _ /_ _ / _ _ Courriel (recommandé) :……

- Déclare être candidat sur la liste mentionnée ci-dessus aux élections sénatoriales organisées le……. Ma position dans cette liste figure sur le document joint par le mandataire regroupant par ordre de présentation l'ensemble des candidats de la liste.

Etiquette politique déclarée du candidat [5]:……

- Confie à M……., mandataire, le soin de faire toutes déclarations et démarches utiles à l'enregistrement de cette liste.

Je reconnais avoir été informé (e) :

1. qu'en application de l'article 57 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, sont enregistrées dans deux traitements automatisés, autorisés sous les appellations « Application Elections » et « Répertoire national des élus », mis en œuvre par le décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014, les données à caractère personnel visées à l'article 5 du décret précité concernant chaque candidat de la liste ;
2. que ces données à caractère personnel, à l'exception de l'adresse et du téléphone, sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande ;
3. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès de la préfecture (ou du haut-commissariat en Nouvelle-Calédonie) dans les conditions suivantes :

- pour les données autres que la nuance politique, il est organisé dans les conditions de droit commun définies par les articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978 précitée ;

- pour la nuance politique, l'article 9 du décret du 9 décembre 2014 précise que les candidats désirant obtenir une rectification de la nuance politique qui leur a été attribuée doivent présenter leur demande jusqu'au quatrième jour inclus précédant le scrutin s'ils souhaitent qu'elle soit prise en compte pour la diffusion des résultats. Toute demande de rectification présentée après ce délai ne pourra donc pas être prise en considération pour la diffusion des résultats, quand bien même elle serait fondée.

DATE : _ _ /_ _ /_ _ _ _ SIGNATURE :

---

[1] Nom de naissance ou nom d'usage. Le nom indiqué sera celui publié.

[2] Souligner le prénom usuel qui figurera sur les bulletins de vote. A défaut, seul le premier prénom devra figurer sur le bulletin de vote.

[3] Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.

[4] Voir la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP) figurant en annexe du mémento à l'usage des candidats disponible sur le site internet du ministère de l'intérieur.

[5] L'étiquette politique du candidat peut être différente de l'étiquette politique de la liste.

Notice explicative

Recommandations générales

1 – Il est recommandé de compléter le formulaire de manière informatique. Si vous le remplissez manuellement, veillez à écrire en **lettres majuscules** de façon **lisible. Le formulaire doit comporter la signature manuscrite du candidat.** Elle permet d'attester de son consentement à figurer sur la liste. Tout consentement obtenu par fraude entraîne l'annulation de l'élection du candidat concerné. Une déclaration de candidature sur laquelle la signature est photocopiée n'est pas recevable.
2 – L'indication, dans vos coordonnées, d'un numéro de téléphone et d'un courriel est fortement recommandée afin que la préfecture ou le haut-commissariat puisse vous contacter au cas où votre déclaration serait incomplète.

Documents à fournir

Afin que votre déclaration soit valable, vous devez impérativement joindre au formulaire de déclaration les documents suivants :

- Soit une attestation d'inscription sur une liste électorale comportant les nom, prénoms, domicile ou résidence et date et lieu de naissance du candidat, délivrée par le maire de la commune d'inscription dans les **trente jours** précédant le dépôt de la candidature ;
- Soit une copie de la décision de justice ordonnant l'inscription de l'intéressé (l'original doit être présenté) sur la liste électorale de cette commune ;
- Soit un certificat de nationalité, le passeport ou la carte nationale d'identité en cours de validité **et** un bulletin nº 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de **trois mois**.